

Paris, le 3 janvier 2017

Monsieur le député
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris



Objet : Séance publique du 12 janvier 2017
Proposition loi n°4312 - Amendement du rapporteur Olivier Falorni
Caméras de contrôle en abattoirs



Monsieur le Député,

Tout d'abord, nous tenons à vous transmettre nos meilleurs vœux et espérons que cette nouvelle année soit placée sous le signe d'une réelle prise en compte des animaux, après une année 2016 marquée par les scandales à répétitions des abattoirs français.

Ces scandales ont conduit à la création d'une commission d'enquête parlementaire qui a auditionné les signataires de ce courrier. Dans son rapport, la commission présente 65 propositions visant à mieux encadrer les conditions d'abattage des animaux.



Certaines ont été reprises dans la Proposition de loi n°4203 « relative au respect de l'animal en abattoir », présentée par Monsieur Olivier Falorni et 32 autres députés, notamment concernant l'installation de caméras de contrôle « dans tous les lieux d'acheminement, d'immobilisation, d'étourdissement, d'abattage et de mise à mort des animaux ».



Alors que 85 % des Français¹ sont favorables à cette mesure, la commission des affaires économique de l'Assemblée nationale a rejeté l'Article 4 de la Proposition de loi n°4203 lui ôtant, par là même, toute substance. Il n'y a pourtant aucun frein juridique réel à l'installation des caméras de contrôle, comme l'a précisé la CNIL lors de ses différentes auditions. Elles sont déjà présentes dans divers Etats membres de l'UE, ainsi qu'en France dans plusieurs abattoirs qui en ont pris l'initiative.



Le 12 janvier, la nouvelle Proposition de loi n°4312 sera débattue en séance publique. L'amendement présenté par le rapporteur Olivier Falorni rétablit la mesure phare attendue par les citoyens : l'installation de caméras pour un contrôle des zones dans lesquelles sont manipulés les animaux vivants jusqu'à leur mise à mort. Cette phase cruciale est actuellement négligée au profit d'un contrôle post-mortem basé sur l'aspect sanitaire des viandes, c'est pourquoi nous vous invitons à soutenir cet amendement qui permettra de pallier, en partie, l'insuffisance des contrôles vétérinaires sur la manipulation et la mise à mort des animaux.



Les scandales de 2016 reposent tous sur cette carence. Il serait invraisemblable qu'il n'y ait pas de réponse politique à une attente sociétale forte !

Nous comptons sur vous pour porter, le 12 janvier prochain, la voix de la très grande majorité des Français, millions de concitoyens qui sont autant d'électeurs, très attentifs à votre vote que nous ne manquerons pas de faire connaître largement.



Dans cette attente et cet espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre considération la plus distinguée.



Organisations signataires : Association en Faveur de l'Abattage des Animaux dans la Dignité, Association Droits Des Animaux, Compassion in World Farming France, Fondation Assistance aux Animaux, Fondation Brigitte Bardot, Fondation Droit Animal Ethiques et Sciences, Fondation 30 Millions d'Amis, L214, Ōuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs, Welfarm Protection mondiale des animaux de ferme.

¹ Sondage IFOP -octobre 2016- pour la Fondation Brigitte Bardot et Droits des animaux